

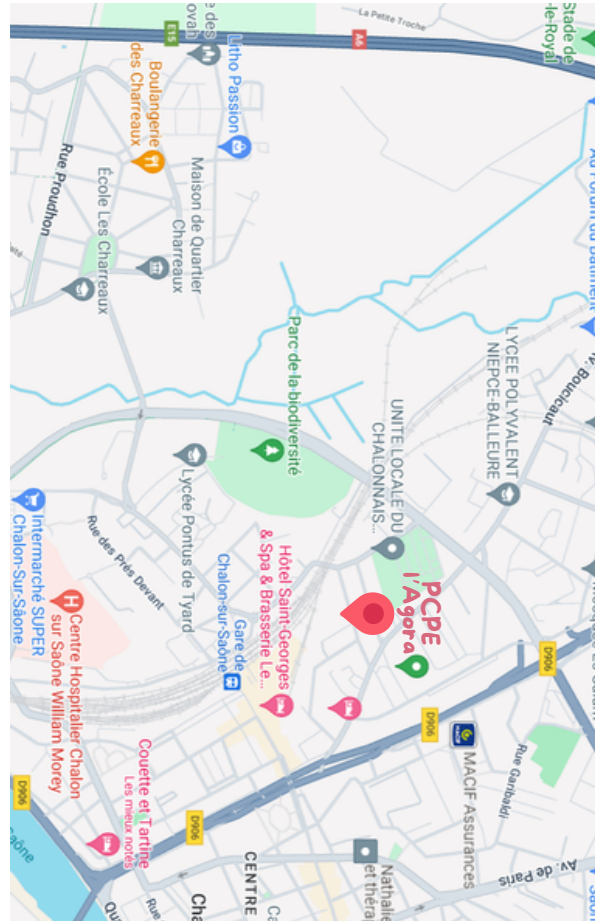
Équipe pluridisciplinaire

- Un directeur et une directrice adjointe : ils dirigent le PCPE, s'assurent de son bon fonctionnement et du suivi du projet de l'enfant.
- Un médecin : il/elle coordonne les soins et les projets de chaque enfant.
- Une éducatrice spécialisée : elle anime les groupes, coordonne le parcours et assure le lien avec les différents partenaires.
- Une psychologue et une neuropsychologue : elles assurent une guidance parentale, l'accompagnement des fratries si besoin et la supervision de l'équipe pluridisciplinaire.
- Deux psychomotriciennes : elles animent les groupes et proposent des actions individuelles.
- Une orthophoniste : elle anime les groupes et propose des actions individuelles.

Financement

Les soins sont pris en charge à 100% par le budget du service (financement de la CPAM sous contrôle de l'ARS).

Plan d'accès



La solidarité en action

Siège Social

18 rue du Colonel Denfert
71100 CHALON-SUR-SAONE

www.pep71.org



PCPE
Pôle de Compétences
et de Prestations Externalisées

Pôle Intervention Précoce



PCPE L'Agora

23 rue Champ GAILLARD
71100 CHALON SUR SAONE
06 81 12 63 10
07 48 83 49 44
pcpe.agora@pep71.org

Qu'est ce que le PCPE ?

Le PCPE, c'est l'abréviation de Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées.

C'est un dispositif qui propose des interventions pour favoriser la continuité du parcours de l'enfant et de sa famille. Il est souvent proposé en relais lors de l'attente d'une admission dans un service ou un établissement.

Le PCPE L'AGORA aura pour mission de favoriser les apprentissages en vue d'une inclusion scolaire adaptée.

Il concerne des enfants de 4 à 6 ans ayant un trouble du spectre de l'autisme et une inclusion scolaire limitée.

Le PCPE intervient sur notification d'orientation de la MDPH.

A qui s'adresse le PCPE ?

Il concerne des enfants de 4 à 6 ans. Les interventions s'adressent aux enfants et à leur famille. Elles s'effectuent dans les locaux du PCPE, au domicile ou à l'école.

Les prestations

L'accompagnement de l'enfant se réalise par une intervention de 3 demi-journées complètes par semaine (2 matinées et une après-midi).

Ces demi-journées se déroulent sous la forme de groupes d'âge de 4 à 6 enfants encadrés par 2 à 3 professionnelles.

L'objectif de ces groupes est de favoriser l'accès aux apprentissages pour permettre une inclusion scolaire plus adaptée.

Les parents bénéficient d'une guidance parentale sous la forme de groupe à raison d'une fois par mois et d'un accompagnement à domicile.

Le PCPE met en place des observations dans le cadre scolaire pour apporter des conseils à l'enseignant(e) et aux intervenants scolaires (AESH par exemple).

Parcours d'un enfant au PCPE

Information CAMSP

1ère rencontre avec le CAMSP effectuée par l'éducatrice spécialisée

Contact téléphonique avec l'enseignant référent

2ème rencontre en présence de deux professionnelles

Rencontre avec l'enseignant de la classe

Utilisation d'un projet élaboré par l'équipe du CAMSP

Rédaction du Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA) en présence de la famille après 3 mois d'accompagnement.

En fin d'année scolaire, évaluation du projet en présence de la famille